



Barème de référence

- Plus de 400 000 € - 6% maximum
- de 300.000 à 399.999 € - 7% Maximum,
- de 230.000 à 299.999 € - 8% maximum,
- de 150.000 à 229.999 € - 9% maximum,
- de 50.000 à 149.999 € - 10% maximum,
- de 30 000 à 49.999 € - Forfait de 5.000 €
- de 1 à 29 999€- forfait de 3000 €

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

Immobilier commercial et terrain à bâtir : 10%

En cas de prise en charge des frais de division de propriété par l'agence le barème sera augmenté de 4500 € TTC